

chasseurs, voyageurs, traiteurs et coureurs de bois qui se formaient depuis deux ou trois ans pour vendre clandestinement des pelleteries aux Anglais.

Benjamin Anseau reçut donc la volée, et Madame Crevier fut priée de dire si elle voulait que l'on mit Anseau à la porte. Celui-ci, à son réveil, porta plainte et le procès s'instruisit devant Quentin Moral, sieur de Saint Quentin, juge prévost de la sénéchaussée du Cap de la Magdeleine. " Supplye humblement Benjamin Anseau, Sieur de Berry, demandeur et plaignant. . . "

Cet *humblement* et ce *plaignant* ne sont-ils pas savoureux ??...

Les témoins furent nombreux et établissent, qu'au Cap, à cette époque, il y avait une bigarrure de Parisiens, Normands, bas-bretons, berrichons etc. . . .

C'est *Marguerite Hertel*, la femme de Jean Crevier.

C'est *Louise Le Loutre*, femme de Nicolas Crevier.

C'est *Marie Crevier*, femme de Nicolas Gastineau.

C'est *Paul Hubert*, natif de la paroisse Saint-Paul de Paris :

C'est *Jean Jacquet* dit Laverdure, de la paroisse St Lin de Nantes, et domestique de Jean Crevier etc. . .

C'est enfin *Félix Thunaye*, chirurgien du Cap qui avait soigné la figure quelque peu *blackaillée* du Sieur Benjamin Anseau.

* * *

Nous avons donc, à cette époque, notre part de *coureurs de bois*. Ceux-ci, on le sait, furent le plus grand obstacle à l'oeuvre de la colonisation. Amoureux d'aventures ils se mirent à courir la forêt qui leur offrait la vie libre et les avantages de la traite.

Celle-ci, en effet, était très avantageuse. Quelque nombre de peaux qu'ils apportassent au magasin, ils avaient la certitude de les vendre à un prix sur lequel les tarifs défendaient de rien rabattre. Alors, pour s'emparer du précieux castor, ils allèrent joindre les sauvages dans la profondeur des bois.

Ces fuites causaient un grand dommage à la colonie, car il était facile d'abuser de l'insouciance de ces grands enfants que sont les Sauvages, et de leur goût effréné pour l'eau-de-vie.